

URPS : des créateurs d'outils pour les patients

Les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) Infirmiers sont force de propositions quand il s'agit d'élaborer des outils à destination des patients.

Petit tour de France des dispositifs disponibles.

URPS Bourgogne-Franche-Comté

Comme grand nombre d'URPS, en Bourgogne-Franche-Comté, les infirmiers ont travaillé à une carte de coordonnées médicales lancée en 2015. « L'objectif est de favoriser le lien ville-hôpital afin de fournir aux patients, aux services hospitaliers et aux professionnels de santé, une visibilité sur les professionnels de santé habituels du patient », explique Véronique Fagot, ancienne présidente de l'URPS Bourgogne.

Avec la carte, il est possible d'identifier l'équipe de proximité : médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, spécialistes. « Dans notre région, nous l'avons faite au format du permis de conduire avec six cases à remplir », précise-t-elle. L'identité du patient est également déclinée : nom, prénom, date de naissance, adresse, numéros de téléphone et de sécurité sociale.

« Nous avons aussi imprimé un mémo à destination du patient sur les points importants à respecter en cas d'hospitalisation », ajoute Véronique Fagot. A savoir : prévenir son médecin traitant et son infirmier, prendre sa carte Vitale, ses ordonnances en cours et ses médicaments. « Il est également inscrit que le patient doit demander à l'établissement de prévenir ses professionnels de ville 24 heures avant sa sortie de l'hôpital, demander un résumé de son hospitalisation ainsi que les nouvelles prescriptions et prévenir lui-même son médecin traitant et son infirmière, après son retour au domicile », indique-t-elle.

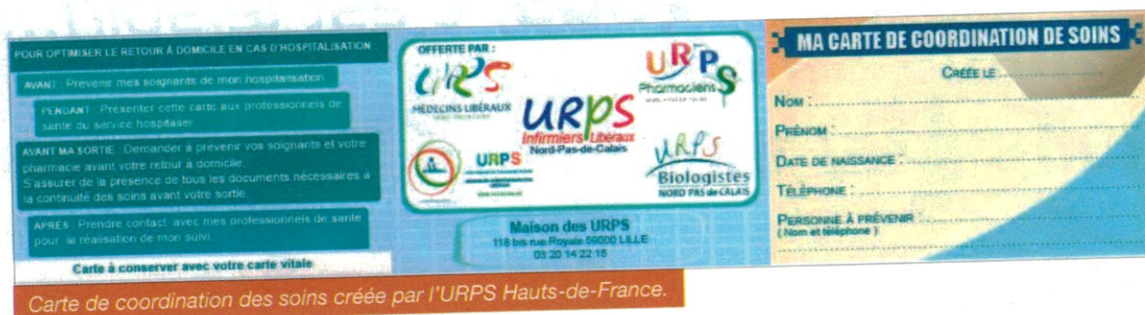
L'URPS a par ailleurs lancé en 2015 la carte de vaccination antigrippale afin de faciliter la traçabilité auprès des médecins traitants, pour les patients qui ne les tiennent pas nécessairement informés et ceux qui n'ont plus leur carnet de santé. « Cette carte a, elle aussi, le format d'un permis de conduire afin que le patient l'ait tout le temps à portée de main », souligne Véronique Fagot.

Ces documents, qui permettent une continuité des soins pour le patient, sont financés sur les fonds propres de l'URPS et fournis gratuitement aux infirmiers libéraux (idels) qui les transmettent aux patients.



La carte de coordonnées médicales et le carnet de vaccination mis à disposition des patients, via les infirmiers libéraux, par l'URPS Bourgogne-Franche-Comté.





URPS Bretagne

Outre la carte de coordination, l'URPS Bretagne a mis en place une Plateforme d'appui premier recours pour les interventions en chirurgie ambulatoire. « Cette plateforme cible les établissements de santé, les professionnels de santé libéraux et les patients », rapporte Patrice Thoraval, président de l'URPS. Les patients disposent, à travers cette plateforme, d'un aperçu de leur parcours, en pré, per et post opératoire pour la chirurgie ambulatoire. « Cet outil à disposition des patients vise à sécuriser leur parcours », ajoute-t-il. Des vidéos à destination des professionnels de santé qui vont prendre en charge les patients sont également en ligne.

Cette plateforme est en phase expérimentale depuis novembre 2016 avec cinq établissements pour cinq gestes marqueurs : résection transurétrale de prostate laser, ligamentoplastie du genou, répartition de la coiffe des rotateurs pour l'épaule, thyroïdectomie partielle et chirurgie gynécologique des ovaires bénins.

URPS Hauts-de-France

Dans les Hauts-de-France, les patients ont à leur disposition une carte de coordination depuis septembre 2015, au format de la carte Vitale, afin d'éviter la rupture de soins lors d'une hospitalisation. Distribuée par les idels, les pharmaciens et les laboratoires de biologie médicale, elle est remplie par le patient afin de respecter son libre choix. « Nous avons aussi créé une application, souligne Magalie Derome, chargée de mission à l'URPS. Elle est plus complète que l'outil papier car il n'y a pas de contrainte de place. »

Le patient peut donc inscrire sur l'application les coordonnées de tous ses professionnels de santé, les dates et heures de ses prochains rendez-vous, ses antécédents, ses vaccins ou encore ses traitements. « Il s'agit de l'application du patient. Il peut la montrer à ses professionnels si besoin et s'il le souhaite », conclut-elle.

URPS Nouvelle Aquitaine

« L'URPS Aquitaine a développé un programme d'éducation thérapeutique à destination des patients diabétiques qui a été repris par l'URPS Nouvelle Aquitaine », souligne Marie Leblanc, chargée de projet. C'est un programme gratuit, disponible sur la Côte Basque Labourd,

pour les patients diabétiques de type 1 et 2, pour les patients porteurs de risques cardio-vasculaires pouvant développer un diabète et pour les femmes enceintes avec un diabète gestationnel. Ce programme est conçu pour être effectué à domicile avec le professionnel libéral qui se déplace.

Lors du premier rendez-vous, un diagnostic éducatif définit les besoins du patient et les attentes. Il peut ensuite suivre au maximum huit ateliers dispensés par des diététiciens, des masseurs-kinésithérapeutes, des infirmiers et des endocrinologues. « Au dernier rendez-vous, son bilan est réalisé afin de voir où il se situe », indique Marie Leblanc. Le programme a été autorisé pour quatre ans par l'ARS.

URPS Centre-Val de Loire

L'URPS a développé une carte de vaccination pour le vaccin antigrippal et une carte de coordination des soins, au format du permis de conduire, pour faciliter les retours à domicile en cas d'hospitalisation. Sont inscrits les principaux soignants qui interviennent auprès du patient ainsi que la personne de confiance du patient, afin d'aborder, avant l'hospitalisation, les directives anticipées.

URPS Auvergne-Rhône Alpes

L'URPS participe depuis 2015 à l'expérimentation pour trois ans de Onc'Idéc, un dispositif qui répond à un appel à projet de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), dans le cadre du Plan cancer 3. « Il s'agit d'une coordination des professionnels de santé du premier recours, assurée par les infirmières libérales, en lien avec l'hôpital pour un meilleur retour à domicile des patients », explique Lucien Baraza, président de l'URPS. L'objectif est d'optimiser et de faciliter le suivi du patient ayant un cancer, dans le cadre d'un parcours de soins complexe, lors de son retour à domicile. Ce dispositif permet de faciliter le flux d'informations entre l'hôpital et la ville. C'est l'idel qui assure des permanences téléphoniques avec le patient. « Il l'appelle à la sortie de l'hospitalisation mais le patient peut lui aussi contacter l'infirmier à tout moment, tous les jours de la semaine, ajoute-t-il. Une interaction est mise en place. » ■

LAURE MARTIN